



Madame, Monsieur,

Au premier juillet, le plafond journalier de dépense en titre-restaurant **repasse de 38€ à 19€ par jour** alors que **l'inflation continue de dégrader le pouvoir d'achat des Français** notamment sur leur budget alimentation et restauration.

À l'heure où le gouvernement envisage de revaloriser les prestations sociales, **le Groupe Up appelle à la revalorisation des avantages sociaux en particulier celui que les Français préfèrent : le titre-restaurant**. Son directeur général, Julien Anglade, se tient à votre disposition pour plus de précisions sur cet appel.

Porter la valeur maximale du titre-restaurant à 15 €, soit le prix moyen d'un repas en France

Depuis 10 ans, le montant moyen du titre-restaurant stagne autour de 8€ alors que l'indice des prix des services à la restauration a augmenté de 17% et que sur la seule année 2022, le budget alimentaire des Français devrait augmenter de 230 € par personne.

Le Groupe Up propose de porter le montant maximal journalier du titre-restaurant à 15 €, soit le prix moyen d'un repas en France, contre 11,38 € aujourd'hui.

Pour ce faire, et afin de ne pas augmenter automatiquement la contribution des salariés, Up propose de donner **plus de liberté aux partenaires sociaux pour négocier le montant et le cofinancement du titre-restaurant**. Concrètement, il s'agirait d'augmenter le plafond d'exonération de la part employeur – de 5,69€ à 7,5€ – et de donner la possibilité de réduire à 30% la participation des salariés qui est, aujourd'hui, de 40%.

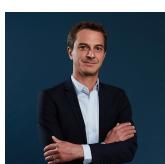
Alorsqu'une loi sur le pouvoir d'achat s'apprête à être discutée au Parlement, il convient de soutenir cette dynamique par une revalorisation du montant des titres-restaurant. Ainsi, plus de 140 000 employeurs seraient en mesure de soutenir le pouvoir d'achat de près de 4,5 millions de salariés pour faire face à l'inflation alimentaire.

Privilégier l'orientation du pouvoir d'achat vers les restaurants en augmentant le plafond d'utilisation des titres-restaurant à 29 € par jour

Enfin, le groupe coopératif Up milite, aux côtés de la Commission Nationale des Titres-Restaurant, pour que le **plafond d'utilisation quotidien dans les restaurants soit porté à 29€** afin de permettre aux salariés de continuer à s'y rendre malgré la hausse des prix.

Cette mesure permettra de **réaffirmer l'objectif social d'origine du titre-restaurant** à savoir : favoriser une pause déjeuner de qualité et conviviale pendant la journée de travail tout en permettant la déconnexion et en préservant la liberté de choix des salariés comme en atteste l'étude du [CREDOC](#).

C'est également un moyen de **soutenir un secteur constitutif du mode de vie « à la française », fortement créateur de valeur et d'emplois**, sans porter préjudice aux autres modes de restauration, dont les tickets moyens sont inférieurs à 19 € dans les réseaux de distribution et de commerces indépendants de proximité.



« *L'alimentation pèse de plus en plus lourdement sur le budget des Français et les entreprises sont les premières mobilisées pour soutenir les salariés face à l'inflation ! Augmenter la valeur du titre et militer pour l'augmentation du plafond d'exonération de la part financée par l'employeur permet de donner toute sa place au dialogue social afin que plus de 4 millions de salariés puissent accéder à une alimentation de qualité malgré une forte hausse des prix.* » précise **Julien Anglade, directeur général du groupe Up.**